

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°039/2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 
ID : 039-200090579-20250402-D_039_2025-DE

SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 85
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 05

Date de convocation :

27/03/2025

Date d'affichage :

04/04/2025

Votants :	94	Pour :	94	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michaël.

Se déporte du vote : STEYAERT Frank.

Excusés ayant donné pouvoir : BENIER ROLLET Claude à BLASER Michel ; CAPELLI Sophie à LONG Grégoire ; DAVID Lauriane à DALLOZ Jean-Charles ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à HALBOURG Bertrand.

Excusés : BAILLY Hervé ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michaël) ; BIN Richard ; CHAMOUTON Patrick ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représentée par JULLEROT Pascal).

Absents : ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BRIDE Frédéric ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Franck GIROD.

Objet : SPL Terre d'Émeraude Tourisme - Avenant n°5 à la Convention d'objectifs et de moyens 2022-2024

Rapporteur : STEYAERT Frank

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Émeraude Tourisme, Société Publique Locale, est gestionnaire du site des Cascades du Hérisson. Une convention d'objectifs et de moyens définit le cadre d'intervention de Terre d'Émeraude Tourisme. Dans cette convention, il est convenu que Terre d'Émeraude Tourisme reverse chaque année 10% des recettes du parking des Cascades du Hérisson à Terre d'Émeraude Communauté.

En 2024, Terre d'Émeraude Communauté a alloué une subvention de 387 000 euros pour les missions confiées à Terre d'Émeraude Tourisme et a perçu un premier versement de 20% du total des recettes du parking des Cascades du Hérisson conformément à l'avenant n°4 acté par délibération du 13 novembre 2024. Au regard du résultat positif de Terre d'Émeraude Tourisme en 2024 et des besoins d'aménagement en termes touristiques du site des Cascades du Hérisson, il est proposé la signature d'un avenant n°5 (joint en annexe) à la convention d'objectifs et de moyens, actant le reversement exceptionnel de 15% supplémentaires des recettes du parking des Cascades du Hérisson perçues en 2024 par Terre d'Émeraude Tourisme.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 25 mars 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'avenant n°5 à la convention d'objectifs et de moyens entre Terre d'Émeraude Communauté et Terre d'Émeraude Tourisme actant :

- Du reversement par Terre d'Émeraude Tourisme de 15% supplémentaires du total des recettes du parking des Cascades perçus en 2024 ;

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 et les recettes seront affectées à des dépenses touristiques

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 039-200090579-20250402-D_039_2025-DE



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe PROST.

